

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	11 décembre 2019	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	11 décembre 2019	En exercice : 50 Présents : 39 Votants : 48

Séance du 18 décembre 2019

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 18 décembre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET (arrivée à 19h05), Mme Catherine DECUYPER, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Jean-Pierre BARRET, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Hassan LARIBIA, M. Jean-Yves MESNY, M. Richard ZEIGER, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER (arrivée à 19h35), Mme Ludivine DUFOUR, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

M. Christian ROTILIO, pouvoir à Jean-Pierre BARRET
Mme Frédérique COLAS, pouvoir à Bernard MORAINÉ
Mme Bernadette MONNIER, pouvoir à Sylvie CHEVALLIER
Mme Monique PAUTRÉ, pouvoir à Laurence MARCHAND
M. Benoit HERR, pouvoir à Jean-Yves MESNY
M. Jean PARMENTIER, pouvoir à Hassan LARIBIA
Mme Emilie LAFORGE, pouvoir à Jacques COURTAT
M. Alain PETER, pouvoir à Mme Sylvie BLANC
M. Bruno JAN, pouvoir à Ludivine DUFOUR
M. Patrick LEMAISTRE
Mme Isabelle MICHAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : modification et actualisation de l'effectif du personnel au 1er janvier 2020

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le 20 DEC. 2019
ID : 089-248900938-20191220-RH_2019_117-DE

Objet : modification et actualisation de l'effectif du personnel au 1^{er} janvier 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-4-1,

Considérant la nécessité de modifier le temps de travail d'un agent contractuel de catégorie B de la filière sportive, actuellement recruté à temps partiel à 80% et qu'à compter du 1^{er} janvier 2020 son temps de travail passera à temps complet.

Considérant le recrutement d'un agent contractuel de catégorie A de la filière administrative afin de remplacer l'agent démissionnaire au service des affaires financières. Ce nouvel agent sera rémunéré sur l'indice brut 575 à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2020.

Considérant le recrutement d'un agent contractuel de catégorie B de la filière sportive qui sera rémunéré à l'indice brut 388 à temps complet pour des missions de maître-nageur sauveteur à compter du 1^{er} janvier 2020, afin de pallier le départ en retraite d'un agent titulaire au grade d'éducateur des APS principal de 1^{ère} classe.

Considérant le recrutement d'un agent contractuel de catégorie C au service urbanisme pour les missions suivantes : assurer l'instruction des actes d'urbanisme des communes de la CCJ. Ce nouvel agent sera rémunéré sur l'indice brut 403 à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2020. Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans.

Considérant qu'il convient d'actualiser le tableau des effectifs du personnel,

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le 20 DEC. 2019

ID : 089-248900938-20191220-RH_2019_117-DE

GRADES	Situation antérieure au 01/10/2019		Nouvelle situation Au 01/01/2020	
	Postes ouverts	Postes pourvus	Postes ouverts	Postes pourvus
AGENTS TITULAIRES				
Filière administrative				
• Directrice Général de Services (emploi fonctionnel)	1*	1*	1*	1*
• Attaché Territorial Principal	3	2	3	2
• Attaché Territorial	3	3	3	2
• Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	1	1	0
• Rédacteur	2	2	2	2
• Adjoint Administratif PL 1 ^{ère} classe	4	4	4	4
• Adjoint Administratif PL 2 ^{ème} classe	2	1	2	1
• Adjoint Administratif	5	5	5	5
Filière technique				
• Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	2	2	2	2
• Technicien	1	0	1	0
• Agent de Maîtrise principal	1	1	1	1
• Adjoint Technique PI de 1 ^{ère} classe	1	1	1	1
• Adjoint Technique PI de 2 ^{ème} classe	5	5	5	5
• Adjoint Technique	10	8	10	8
Filière sportive				
• Educateur A.P.S 1 ^{ère} classe	3	3	2	2
• Educateur A.P.S	1	1	1	1
Total des effectifs agents titulaires	44	39	43	36
AGENTS CONTRACTUELS				
Filière administrative				
• Catégorie A	4	4	4	4
• Catégorie B	1	1	1	1
• Catégorie C	3	3	3	3
Filière technique				
• Catégorie A	2	1	2	1
• Catégorie C	4	3	4	3
Filière sportive				
• Catégorie B	2	2	3	3
Total des effectifs agents contractuels	16	14	17	15
Total Général des effectifs	60	53	60	51

* Le fonctionnaire détaché sur l'emploi fonctionnel, a une double carrière, d'où la nécessité de conserver le poste d'attaché principal territorial. L'effectif réel au 01/01/2020 est de 51 agents.

Vu le bureau communautaire et le conseil des maires du 3 décembre 2019,

Vu l'exposé de la vice-présidente,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE les modifications précitées,

- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal de l'exercice concerné de la Communauté de Communes du Jovinién,

- AUTORISE le président ou son représentant à signer toutes les pièces administratives relatives à ce tableau des effectifs.



Pour copie conforme,
Le Président

Nicolas SURET

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le 20 DEC. 2019

ID : 089-248900938-20191220-RH_2019_117-DE

